

Paiement des taxes

Lorsque votre compte de taxes est de 300\$ ou plus, vous avez le privilège de la payer en trois (3) versements. **Cependant, au plus tard à chaque date d'échéance, le versement correspondant doit être arrivé au bureau municipal, pour que vous conserviez votre privilège.** Sinon, le total du compte deviendra échu le jour même et portera intérêt dès lors.

Date des versements

1^{er} versement : 3 février 2022 **2^e versement** : 5 mai 2022 **3^e versement** : 7 juillet 2022

Chèque sans provision – Annulation d'encaissement

Comme pour les chèques sans provision, non compensés par une institution financière, des frais d'administration de 15\$ s'appliqueront pour toute annulation d'encaissement.

Arrérages de taxes

La période de tolérance en ce qui concerne le non-paiement des taxes est de douze (12) mois. Cette mesure, qui affecte très peu de contribuables, est en vigueur par souci d'équité envers ceux qui paient leurs taxes assidûment et aussi pour éviter des frais supplémentaires au retardataires eux-mêmes. **Notez que les arrérages de taxes et les frais sont exigibles à l'échéance du 3 février 2022 si vous souhaitez bénéficier du privilège de paiement en trois (3) versements en 2022. Aucun jour de grâce n'est accordé.**

Piscines ou spas

Si une piscine ou un spa est installé entre le 1^{er} juin et le 30 septembre de l'année en cours, qu'elle ou qu'il soit en fonction ou non, **la taxe pour la compensation pour le service en eau s'applique.** Ainsi, aucun remboursement en sera effectué dans la mesure où ils sont installés. Il est de votre responsabilité de tenir votre dossier de propriété à jour auprès de la Municipalité.

Heures d'ouverture du bureau municipal

Les heures d'ouverture du bureau sont les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 10 h à 15 h et les jeudis de 10 h à 20 h. Le bureau est situé au 2873, rue Lafèche, Saint-Paulin.

À venir : Réglementation sur les chiens

Dès 2022, la municipalité adoptera un règlement sur les chiens. Une médaille, par chien, sera obligatoire moyennant un coût par médaille. Un contrôleur canin fera du porte-à-porte pour recenser les chiens et faire appliquer la réglementation dès qu'elle sera vigueur. La période de recensement est à venir.

EXEMPLE : La date d'échéance du premier versement est le 3 février 2022

Si vous payer au comptoir

Le paiement doit se faire au plus tard le 3 février 2022 avant la fermeture du bureau. Le mode de paiement est chèque ou argent seulement.

Si vous payez par la poste

Le paiement doit être rendu au bureau municipal au plus tard le 3 février 2022. Si vous le postez le 26 janvier 2022, il y a de fortes chances qu'il ne soit pas arrivé au bureau municipal le jeudi 3 février 2022; vous risquez donc de perdre votre privilège de payer en trois (3) versements pour l'année 2022.

Suggestion : Comme les paiements doivent être arrivés au bureau municipal aux échéances, et afin d'éviter d'avoir des problèmes à cause des délais postaux, nous acceptons que vous nous fassiez parvenir des chèques postdatés dès la réception de votre compte de taxes.

!ATTENTION!

Le bureau municipal est situé au 2873, rue Lafèche, Saint-Paulin QC J0K 3G0

Si vous payez par l'intermédiaire d'une institution financière :

Vous pouvez payer votre compte de taxes dans toutes les caisses Desjardins. Mais plus généralement, assurez-vous auprès de l'institution financière que vous utilisez que le paiement sera déposé dans le compte de caisse de la Municipalité à la date d'échéance et non le lendemain, faute de quoi, vous perdriez le privilège de payer en trois (3) versements. À titre d'exemple, si vous payez par institution financière le 3 février 2022 en soirée, il est possible que l'attestation que nous recevons de votre paiement indique un versement en date du 4 février 2022 seulement, soit après l'échéance de ce versement et automatiquement vous perdrez votre privilège de payer en 3 versements pour la balance de l'année.

Dans accès D, assurez-vous d'avoir inscrit le bon numéro de matricule; celui qui figure sur votre compte de taxes 2022. Si vous avez plusieurs comptes de taxes, assurez-vous de bien indiquer chaque matricule. Il est important de prendre note que chaque compte de taxes doit être inscrit individuellement par numéro de matricule.